

leurs questions sous la forme d'un appel au Règlement. Or, ce n'est pas de cela qu'il s'agit, mais d'une question de fond. A mon avis, nous devons continuer le débat, à moins que la Chambre ne veuille se prononcer.

[Français]

M. Gustave Blouin (Saguenay): Monsieur l'Orateur, il me fait plaisir de dire quelques mots au stade de l'étude du bill sur la radiodiffusion.

Contrairement à ce qui s'est dit des deux côtés de la Chambre depuis le début du débat, je n'ai pas l'intention de critiquer ou de louer la Société Radio-Canada. Je pense qu'on s'est chargé de le faire, jusqu'à maintenant, et j'ai un autre sujet à l'esprit.

Monsieur l'Orateur, il y a près d'un an, ou plus exactement le 23 novembre 1966, je disais ceci en cette enceinte:

Depuis trois ans, je m'efforce d'obtenir le prolongement d'un réseau de télévision sur la Côte Nord du Bas-Saint-Laurent, c'est-à-dire à l'est de Sept-Îles, et jusqu'à maintenant, mes efforts ont malheureusement été vains.

Alors, monsieur l'Orateur, je voudrais dire aujourd'hui qu'avec l'appui de l'honorable ministre responsable de la Société Radio-Canada en cette enceinte, mes efforts ont été couronnés de succès, puisqu'il y a quelques semaines, on a autorisé l'installation d'un poste de télévision, c'est-à-dire un émetteur frontière, «frontier package», à Havre Saint-Pierre.

Je voudrais tout d'abord remercier l'honorable ministre, contrairement à ce qui s'est dit l'autre jour, et je voudrais aussi lui dire toute mon appréciation. Et là, je parle au nom de mes électeurs.

L'hon. M. Asselin: C'est Radio-Canada.

M. Blouin: C'est Radio-Canada, mais ce que je veux dire, pour la gouverne de l'honorable député de Charlevoix, c'est que l'honorable ministre, je le sais, a appuyé mes efforts, et c'est la raison pour laquelle nous avons un poste de télévision, un émetteur frontière à Havre Saint-Pierre, aujourd'hui.

• (5.50 p.m.)

L'hon. Martial Asselin (Charlevoix): Le député me permettrait-il de lui poser une question? Admet-il que le ministre a le droit d'influencer politiquement Radio-Canada?

M. Blouin: Il me fait plaisir de répondre à mon honorable collègue qu'il ne s'agit pas d'influencer politiquement, mais du prolongement du réseau sur la Côte Nord pour desservir des endroits isolés, des endroits qui n'ont pas de communication, et lorsque le

[M. l'Orateur.]

ministre a approuvé ou, avec le concours des administrateurs de la Société Radio-Canada, a donné cette autorisation, elle n'a pas mentionné—et moi non plus—la couleur des électeurs de ma circonscription (*Applaudissements*). Elle l'a fait dans un but communautaire, et je voudrais lui dire toute mon appréciation pour ce qui a été fait.

Un peu plus loin, à la même date, je disais:

On a souvent parlé, à la Chambre, d'éducation, d'affaires culturelles et je sais qu'on a voté des sommes assez considérables pour les affaires culturelles. Je dois dire, monsieur le président, que la télévision doit être, de nos jours, à la portée de tous les citoyens du Canada et que la télévision entre aussi dans le domaine de l'éducation et des affaires culturelles.

Par ailleurs, dans un mémoire présenté au comité parlementaire de la radiodiffusion de la télévision, des films et de l'assistance aux arts, on peut lire ce qui suit, et je cite:

Nous croyons qu'il est extrêmement important d'affirmer vigoureusement, primo, que tous les pays du monde savent qu'il n'est plus possible ni pratique de choisir entre l'instruction des enfants et l'éducation des adultes quant au développement, et, secundo, que le principal participant en télévision éducative est bien l'étudiant adulte, chez lui.

Voilà une des raisons pour laquelle on a, si vous voulez, donné l'autorisation de construire ce poste de télévision, et j'insiste là-dessus parce que, contrairement à ce que mon honorable ami pense, il s'agit plutôt, à mon sens, d'éducation et affaires culturelles.

Alors, monsieur l'Orateur, je voudrais également dire à la Chambre que ce travail n'est pas terminé, parce que cette Côte nord que je représente—je le répète encore—est la circonscription la plus étendue en superficie au Canada, à l'exception de celle de mon bon ami des Territoires du Nord-Ouest; il y a encore immensément à faire pour le prolongement du réseau de télévision jusqu'à Blanc-Sablon au détroit de Belle-Isle. Je recevais récemment une résolution de l'administrateur de la municipalité de la basse Côte nord, qui comprend vingt-deux villages échelonnés sur 500 milles, dans laquelle on demandait et l'on insistait pour obtenir le prolongement des réseaux anglais et français de télévision jusqu'à Blanc-Sablon. Alors, j'espère qu'avec les bons offices du ministre, qui m'écoute présentement, et de son secrétaire parlementaire (M. Béchard), on continuera les efforts pour obtenir le prolongement de ce service.

Monsieur l'Orateur, en conclusion, je voudrais aussi féliciter le président, le vice-président et tous les membres du comité de la radiodiffusion, de la télévision, des films et de l'assistance aux arts qui ont passé de longues